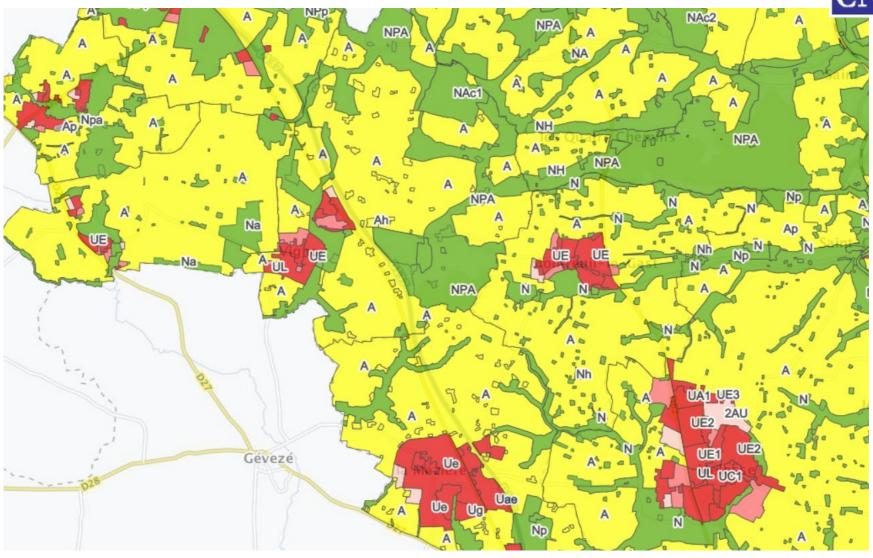


GT CNIG DDU





Ordre du jour

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier et avancement du SG1 "Evolution de la réglementation" (A. Vaillier)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (N. Kulpinski)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (A. Lenain)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (A. Gallais)
- Enjeux et usages des SUP pour les collectivités instructrices (A. Moriceau)



Actus métier

Servitudes d'utilité publique publique projets de décrets :

- modification de certains régimes d'autorisations applicables aux coupes et abattages d'arbres. Ajout d'une nouvelle catégorie de SUP PM8 de passage et d'aménagement en application des articles L. 134-2 et L.134-3 du code forestier.
 - Le décret passe au Conseil d'Etat début mars et devrait normalement être adopté dans le mois.
- ajout d'une nouvelle catégorie de SUP PM9 relatives aux « zones de danger » exposées à un danger élevé de feux de forêt et de végétation, instituées en application des articles L. 567-4 à L. 567-6 du code de l'environnement ».
 - Le projet de décret de la SUP PM9 sera examiné en section au Conseil d'État fin mars avec une publication début avril.
- transfert de la rubrique « Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements » à la rubrique « Sécurité et salubrité publique » pour les SUP :
 - I1 : maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz
 - 13 : canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques



Avancement du SG1 « évolution de la réglementation »

Point d'avancement SG5 : Symbolisation

Avancement du SG5

- Le travail de modélisation s'appuie sur le traitement des issues
- Elles sont accessibles sur le Github du SG5
- Synthèse de la réunion du 17 juin 2024 :
- Prochaine réunion 23 septembre à 9h30



Point d'avancement SG6 : Structuration du règlement d'urbanisme



Standard Niveau 2

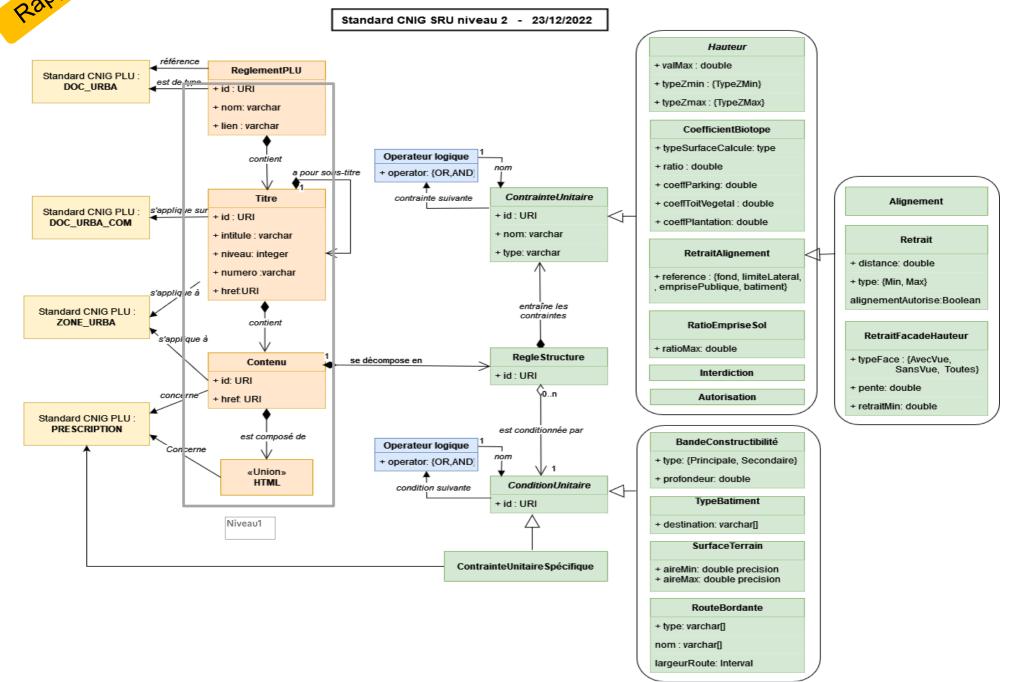
Le standard de niveau 2 définie une structure pour la modélisation des règles d'urbanisme, ce qui facilitera davantage la rédaction du règlement en proposant, par exemple des règles prédéfinies.

La **classe contenu** définie dans le standard de niveau 1 permet de faire le lien avec le niveau 2 du standard. Le niveau 2 du standard est un enrichissement de cette classe.

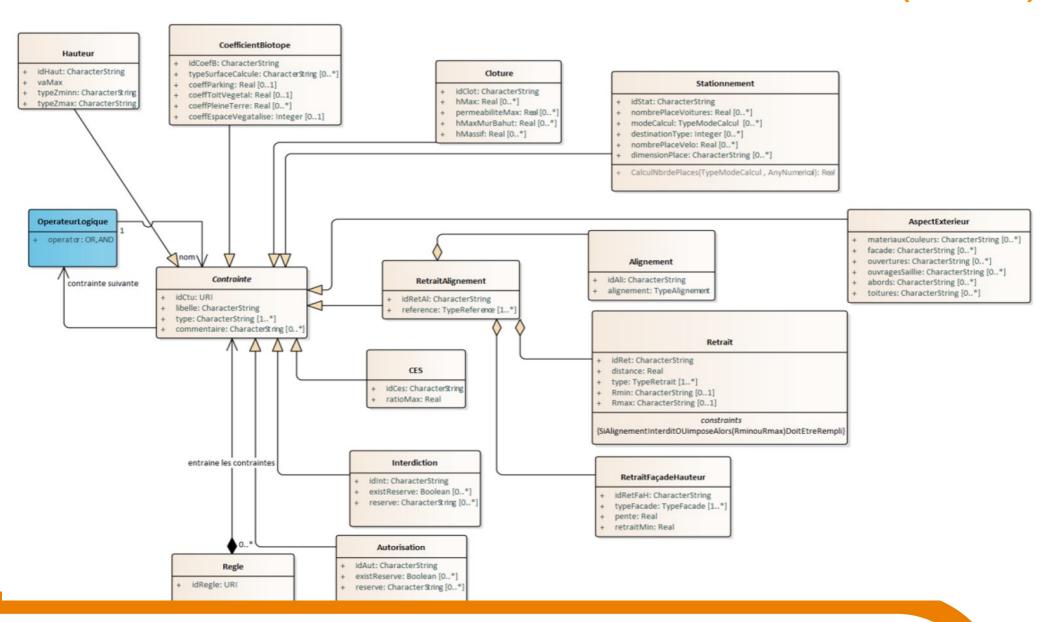
Le niveau 2 permet l'articulation du contenu des articles d'urbanismes avec des règles structurées qui sont associées à des conditions et des contraintes.

Dans cet objectif deux classes abstraites « Contraintes Unitaires » , « Conditions Unitaires » ont été ajoutées dans le modèle UML ainsi que des opérateurs logiques tels que ET/OU pour l'ajout ou la sélection des différents éléments de ces classes.

Produentation du modèle de données (UML)

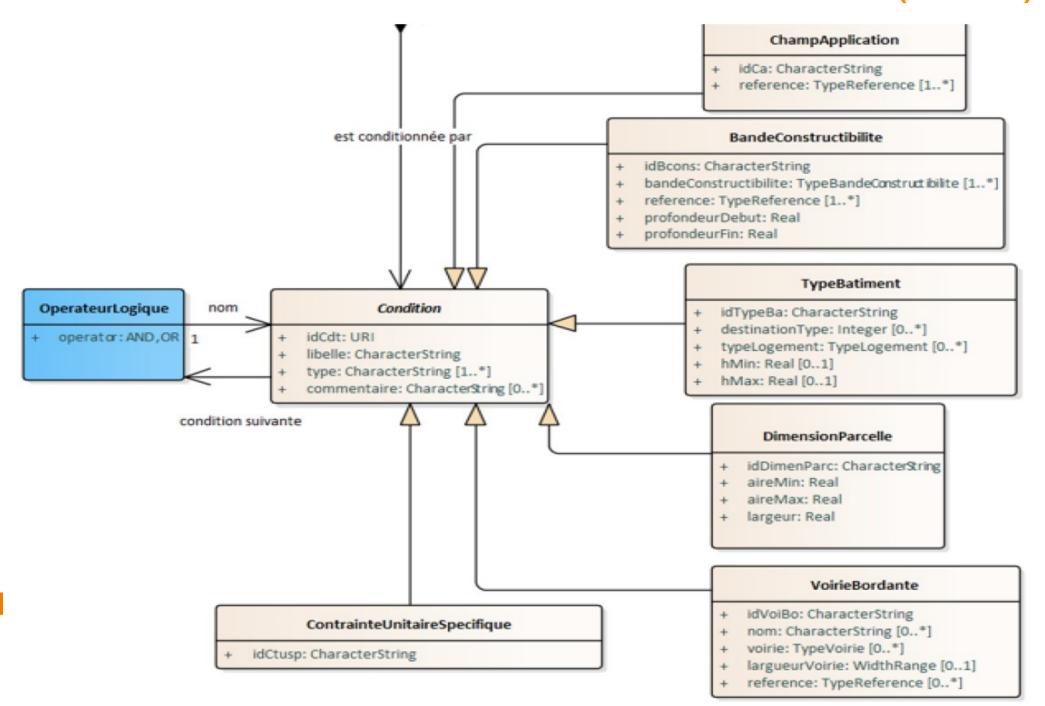


Présentation du modèle de données (UML)



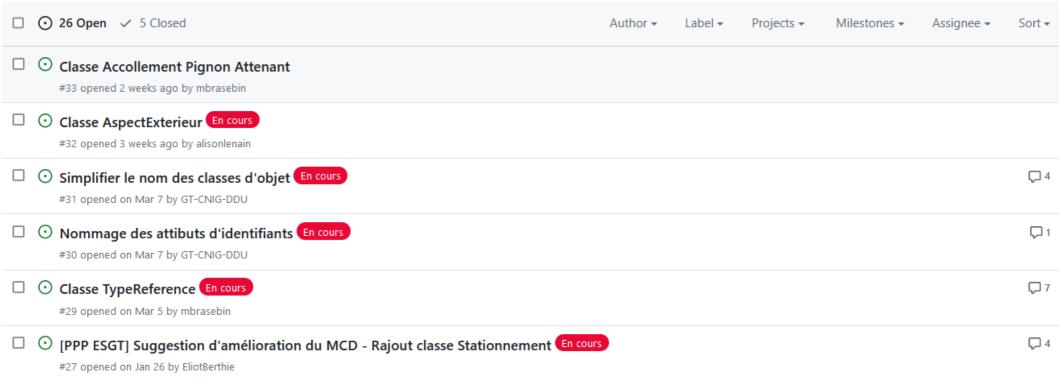


Présentation du modèle de données (UML)



Avancement du SG6

- Le travail de modélisation s'appuie sur le traitement des issues, qui sont divisées selon différentes thématiques.
- Elles sont accessibles sur le Github du SG6 SRU





Avancement du SG6

- Dernières réunions : 18 avril, 11 juin
- Il reste à traiter la modélisation de la hauteur du bâti et des places de stationnement
- La modélisation de la hauteur prendra en compte le modèle de règles développées par le bureau d'études Buildrz et celui du projet SimPLU
- La prochaine réunion est prévue le mardi 20 août à 9h30



Maintenance évolutive des géostandards

Evolutions du standard PLU/CC

Date	Standard	Version	Version	Page	Page	nature	Evolution	
		N-1		CC	PLU			
14/05/24	PLU/CC	V2024-01			p27 §3.3		ajout de codes à la liste FORMDOMI	
12/03/24	PLU	v2024-01			p35 §3.3	amélioration	ajout prescriptions 55_01 et 55-02 implantations des installations d'énergie renouvelable	
12/03/24	PLU	v2024-01			p35 §3.3	amélioration	ajout prescriptions 54_01 et 54-02 pour les zones de recul du trait de côte	
20/12/2023 - DIFFUSION DU STANDARD CNIG PLU/CC v2024-01								
04/10/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	§4.3	§4.3	amélioration	caractères autorisés dans les champs LIBELONG, LIBELLE, TXT de HABILLAGE_T	
28/09/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	§4.3	§4.3	amélioration	révision du contenu du répertoire 0_Procédure	
28/09/23	PLU	v2022-10	v2024-01		§4.3	amélioration	5_Orientations_amenagement est renommé 5_OAP, ainsi que les fichiers pdf	
28/09/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	§3.2	§3.3	amélioration	renommage des codifications MC et MJ en MEC et MAJ dans ProcedureUrbaType	
13/09/23	PLU	v2022-10	v2024-01		p30 §3.3	amélioration	ajout PRESC 03-03: Interdiction de reconstruction à l'identique	
17/08/23	PLU	v2022-10	v2024-01		p29 §3.3	amélioration	ajout destination 47 : "lieux de culte" et 55 : "cuisine dédiée à la vente en ligne"	
16/05/23	PLU	v2022-10	v2024-01		p32 §3.3	amélioration	ajout PRESC 18-15 18-16 53-00 et 03-03 (TVB, Zone accélér. EnR, dérogation au L.111-6)	
21/04/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	§3.1	§3.2	amélioration	précisions apportées au contenu de la table DOC_URBA	
20/04/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	§3.2	§3.3	amélioration	n° correspond au numéro de la procédure depuis la dernière élaboration ou révision générale	
20/04/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	p32 §4.3	p47 §4.3	amélioration	possibilité d'accents et d'espaces dans les champs LIBELLE	
20/04/23	PLU	v2022-10	v2024-01		§4.1	amélioration	règle de partage de géométrie avec le cadastre accentuée pour les zones et prescriptions	
14/04/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	toutes	toutes	amélioration	précision sur l'unicité de la valeur de DATAPPRO	
12/01/23	PLU & CC	v2022-10	v2024-01	toutes	toutes	correction	actualisation des hyperliens vers le nouveau site du CNIG	
	16/11/2022 - DIFFUSION DU STANDARD CNIG PLU/CC v2022-10							

Evolutions du standard PLU/CC

ajout de deux codes à la liste FORMDOMI :

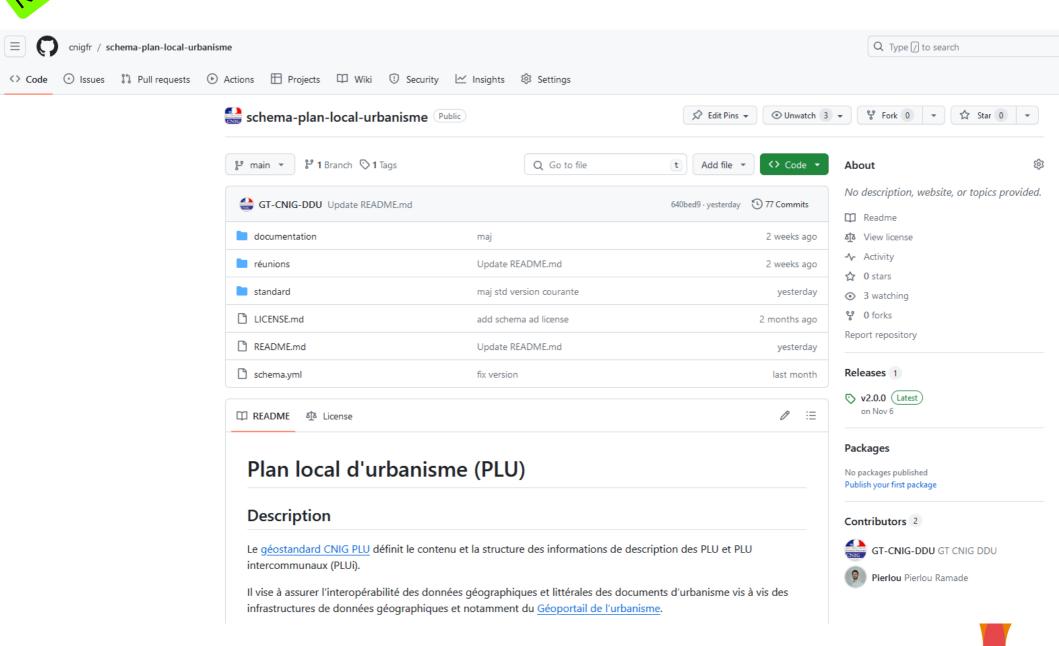
- 0110 : habitat collectif haut

0111 : habitat collectif de grande hauteur (IGH)

0105	habitat collectif	(R+3 <u>à R+4</u>) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.		
0106	habitat petits collectifs	(R+2 max) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.		
0107	habitat pavillonnaire dense	Tissus résidentiel discontinu, dense, organisé et présentant une certaine homogénéité. Petites parcelles en forme homogène – bâti implanté en retrait des limites parcellaires.		
0108	habitat pavillonnaire peu dense	Tissus discontinu, non organisé et hétérogène. Bâti implanté de manière aléatoire – plutôt grandes parcelles - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.		
0109	habitat maitrisé	Bâti isolé au milieu d'un espace naturel, agricole ou forestier Parcelles de forme variable avec prédominance pour les grandes de plus de 1 000 m² - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.		
<u>0110</u>	habitat collectif haut	(R+5 à R+8) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.		
<u>0111</u>	habitat collectif de grande hauteur	(R+9 et plus) Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.		

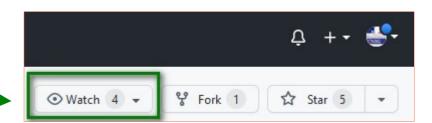
Révision du standard PLU / CC

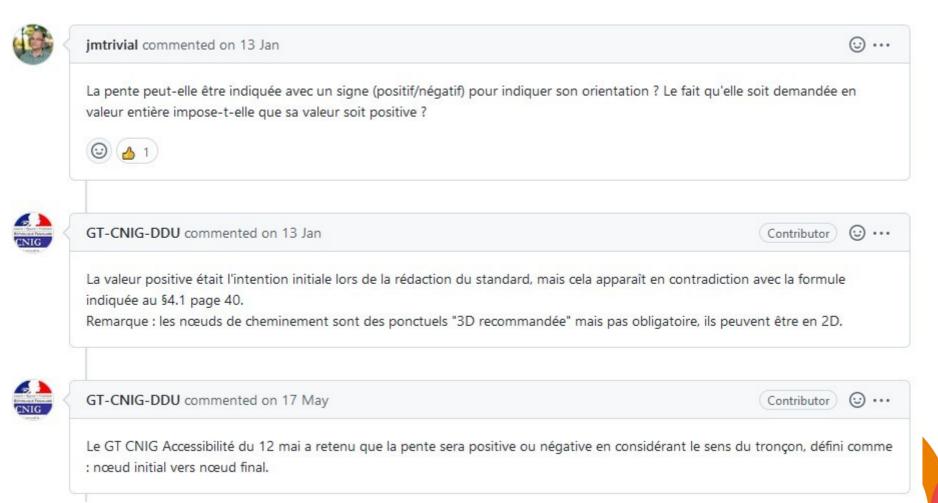
Le Github du GT CNIG DDU: https://github.com/cnigfr/schema-plan-local-urbanisme



Contribuer via les « Issues » du Github

- Le Github du GT CNIG DDU: https://github.com/cnigfr/schema-plan-local-urbanisme
- Créer un compte Githb
- Cliquer sur la touche watch pour s'abonner aux issues





Evolutions du standard SUP

- Intégration dans la table SERVITUDE de deux attributs NOMREGL et URLREG pour le règlement et/ou son url
 - Attributs facultatifs car ne concernent que certaines SUP : les PM, les AC4...
 - Le nom du fichier dans NOMREG est de forme similaire à l'acte (avec un suffixe _reg) :
 <catégorie de la SUP>_<nom de la SUP>_{date_de_décision}_reg.pdf
 - pour les PM : URLREG permet d'établir le lien avec Géorisques, n'étant pas question de stocker le fichier du règlement d'un PPR
- Ajout de la catégorie PM8
- Annexe symbolisation :
 - symbolisation de la catégorie PM8
 - révision des libellés de catégories de SUP en accord avec la nomenclature nationale
 - suppression des mentions aux différents ministères

Explored Substantial Scot

ajout, dans les documents annexés, de « l'exposé des motifs des changements apportés » (proposition de la FédéSCOT)

- prise en charge de l'annulation partielle de SCOT
- révision du contenu de 0_Procedure, en harmonisation avec le standard PLU

04/03/24	SCOT	v2021		§4.3	amélioration	ajout de « l'exposé des motifs des changements apportés » dans les documents annexés	
29/02/24	SCOT	v2021		§4	amélioration	prise en charge de l'annulation partielle de SCOT	
04/10/23	SCOT	v2021		§4.3	amélioration	révision du contenu de 0_Procedure, en harmonisation avec le standard PLU	
04/10/23	SCOT	v2021		§3.3	amélioration	révision de ProcedureUrbaType	
VALIDATION DU STANDARD CNIG "Nouveau" SCOT v2021, suite à l'ordonnance du 17 juin 2020 (Commission Données du 10/06/2021)							
10/12/20	SCOT	v2018	v2018	§3.2 p12	correction	Les attributs RAPPORT, PADD et DOO passent à 40 caractères pour supporter le CodeDU (qui oblige à dépasser les 30 caractères de l'attribut RAPPORT)	
13/03/19	SCOT	v2018	v2018	§3.1	correction	révision des systèmes de référence (suite au décret n° 2019-165) – Millésimé 2019-03	
VALIDATION DU STANDARD CNIG SCOT v2018 (Commission Données du 02/07/2018)							

Enjeux et usages des SUP pour les collectivités instructrices

⇒ se reporter à la présentation dédiée



Merci de votre participation

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76 arnauld.gallais@cerema.fr